

Suite à notre engagement total dans ce dossier et le travail de notre avocat Maître Levano et de ses associés, l'instruction pour homicide involontaire de M. Vannier ,personne physique gérant de la société TETIS, personne morale est toujours en cours . L'affaire a pris une toute autre tournure en fin d'année 2013 et les choses se compliquent pour la défense . Pour protéger les deux parties nous ne pouvons pas donner d'informations en ce sens...

Cette action à ce stade de l'instruction reste une première dans notre profession et ces derniers éléments sont une aubaine pour l'accusation ; forts de cette étape franchie nous allons plus que jamais nous occuper des autres affaires en cours .

Scaphmotion CGT